

PARC SOLAIRE PLAINE VALLÉE

Réunion publique d'information

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Saint-Brice-sous-Forêt (95)

Dans le cadre de l'enquête publique du 17 juin au 20 juillet 2026

Webinaire — jeudi 18 juin 2026, 18h30 · séance enregistrée, replay disponible jusqu'à la clôture de l'enquête



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE



Le déroulé de cette réunion

1

Introduction

Pourquoi ce projet - CAPV

5 min

2

L'enquête publique

Modalités - commissaire

10 min

3

Le projet

Présentation technique -
SigEIF

30 min

4

Vos questions

Échanges - chat / main

30 min

5

Conclusion

Prochaines étapes

5 min

Vos questions : dans le chat (réponses en fin de séance) ou « levez la main » · Durée totale 1 h 30



2. L'enquête publique : pourquoi cette réunion ?

- Une enquête indépendante
- Obtenir des informations
- Donner votre avis → déposer vos observations, vos propositions
- Un calendrier des permanences

Une enquête publique indépendante

- Objet : le permis de construire et son étude d'impact
- Toutes vos observations sont enregistrées et analysées
- À l'issue : un rapport et un avis motivé, remis au préfet
- Décision du préfet, en tenant compte de cet avis



Comment vous informer et donner votre avis ?

Du mercredi 17 juin (9h) au lundi 20 juillet 2026 (17h) — 34 jours



PERMANENCES DE LA COMMISSAIRE

Mairie - Direction des Services Techniques,
7 rue de la Forêt, 95350 Saint Brice sous Foret
mer. 24 juin · 13h30–17h
mer. 15 juillet · 13h30–17h
lun. 20 juillet · 13h30–17h



CONSULTER LE DOSSIER

Services Techniques de Saint-Brice - 7 rue de la Forêt (siège de l'enquête)
CA PLAINE VALLEE- 1 rue de l'Égalité, Soisy-sous-Montmorency
Préfecture (DDT, Cergy) - sur RDV



DÉPOSER UNE OBSERVATION

Registre papier (Services techniques +
Communauté d'agglomération PLAINE VALLEE)
Registre numérique : registre-numerique.fr/parc-solaire-plaine-vallee
Courriel :
parc-solaire-plaine-vallee@mail.registre-numerique.fr



CONTACT PROJET

Guillaume Emond - Communauté d'agglomération PLAINE VALLEE
01 30 10 82 21
gemon@agglo-plainevallee.fr
Eliott Abbadie – Sigeif
eliott.abbadie@sigeif.fr

Prochaine réunion publique : jeudi 9 juillet 2026, 18h30 (à la mairie + visio)

Que trouve-t-on sur le registre numérique ?

registre-numerique.fr/parc-solaire-plaine-vallee



LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

Le contexte et le site des Monts de Sarcelles.
Les caractéristiques de la future centrale solaire.



LES AVIS PPA, OBSERVATIONS DU PUBLIC DÉJÀ DÉPOSÉS

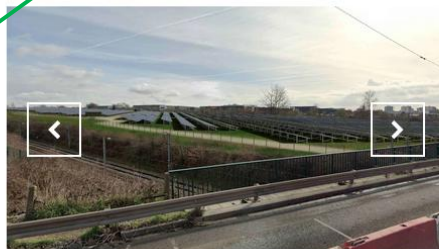
Les observations déjà déposées par le public.
Consultables librement, à tout moment.

REGISTRE NUMERIQUE
ENQUÊTE PUBLIQUE DEMATERIALISÉE

Le dossier Consulter les contributions Déposer votre contribution

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

OUVERT LE 17/06/2026 À 09 HEURES, CE REGISTRE SERA CLOS LE 20/07/2026 À 17 HEURES



Du 17 juin au 20 juillet 2026, la Communauté d'agglomération Plaine Vallée soumet à enquête publique son projet de centrale photovoltaïque au sol sur le site dit des Monts de Sarcelles, à Saint-Brice-sous-Forêt (95). Cette enquête s'inscrit dans le cadre de l'instruction du permis de construire n° PC 095 539 26 0 0004, déposé par la CA Plaine Vallée, et permet à chacun de prendre connaissance du dossier et de formuler ses observations.



LES PIÈCES DU DOSSIER

L'intégralité du dossier d'enquête à consulter.
Étude d'impact, plans et avis, téléchargeables.



DÉPOSER VOTRE AVIS, VOS OBSERVATIONS

Votre observation en ligne, en quelques clics.
Avec pièces jointes si besoin (photos, documents).

Accessible 24h/24 pendant toute la durée de l'enquête, du 17 juin au 20 juillet 2026.

Comment poser vos questions pendant ce webinar ?

Séance en visioconférence (Microsoft Teams) — jeudi 18 juin 2026, 18h30



DANS LE FIL DE DISCUSSION

Q&R Écrivez votre question dans le chat à tout moment. Les réponses sont apportées en fin de séance.



Lever la main

« LEVER LA MAIN »

Cliquez sur l'icône « Lever la main » pour demander la parole ; l'animateur vous donnera le micro.



Microphone

ACTIVER MICRO ET CAMÉRA

Quand la parole vous est donnée, activez votre micro (et votre caméra si vous le souhaitez).



Caméra

SÉANCE ENREGISTRÉE

Le replay reste disponible en ligne jusqu'à la clôture de l'enquête, le 20 juillet 2026.



2. Le projet en détail

- Le site et son histoire
- Les caractéristiques du projet
- Les études et les garanties
- Le devenir du site

Au départ, une friche à reconquérir

- Un ancien terrain arboricole, à l'abandon depuis 20 ans
- 5 périodes d'occupations illicites successives entre 2007 et 2022
- 7 200 tonnes de déchets accumulées + pollution du sol
- À l'entrée de ville, le long de la RD301



Foncier
à maîtriser



Sécurité
à pérenniser



Pollution
à résorber



PLU
à adapter

7 200 t de déchets sur place depuis quinze ans

LE SITE, HIER (2008)



... ET AUJOURD'HUI (2024)



Un projet porté et maîtrisé par des acteurs publics

Une société de projet dédiée, 100 % publique et parapublique



CA Plaine Vallée

Initiatrice du projet, propriétaire du foncier



Sigeif

Porteur industriel – Syndicat public d'énergies qui fédère 193 collectivités



Ville de Saint-Brice-sous-Forêt

Commune d'accueil du projet



SEMAVO

Aménageur d'intérêt général (capital départemental)

À noter : la Banque des Territoires rejoindra le tour de table en phase « prêt à construire »

Un terrain enclavé : agricole hier, aujourd'hui à l'abandon

- Secteur des Monts de Sarcelles, rue Eugène Houdry - entrée de ville (RD301)
- 8,4 hectares, enserrés par la RD301, la ligne ferroviaire H et une zone d'activités
- Vocation arboricole et maraîchère jusqu'aux années 2000
- Quasiment plus aucune activité agricole déclarée depuis 20 ans
- Configuration enclavée

LOCALISATION DU SITE



Site enserré par 3 limites : RD301 · voie ferrée (ligne H) · zone d'activités.

Un site dégradé et pollué

- 7 200 tonnes de déchets en surface ($\approx 17\,290\text{ m}^3$)
- Pollution du sol après les occupations illicites
- Hors périmètre de captage d'eau potable



Le projet ne crée pas la pollution :
il finance son retrait.

LOCALISATION DU SITE



La végétation recouvre petit à petit les déchets mais ils sont bien là

Pourquoi un parc solaire ?

ZONE D'ACTIVITÉS



Écarté

Incompatible avec les règles supracommunales (PLU, SDRIF-E, zéro artificialisation nette).

AGRICULTURE



Écarté

Dépollution trop coûteuse (~3,5 M€) et site non sécurisable durablement.

PARC PHOTOVOLTAÏQUE



Retenu

Dépollution maîtrisée (1 M€), PLU compatible, répond aux objectifs climat du territoire.

Le parc photovoltaïque : le « juste intermédiaire » d'intérêt général

Le projet en chiffres

8,4 MWc

Puissance installée

8,4 ha

Surface des terrains

13 104

Modules photovoltaïques

9 GWh/an

Production

≈ 1 800

Foyers alimentés (équivalent énergétique)

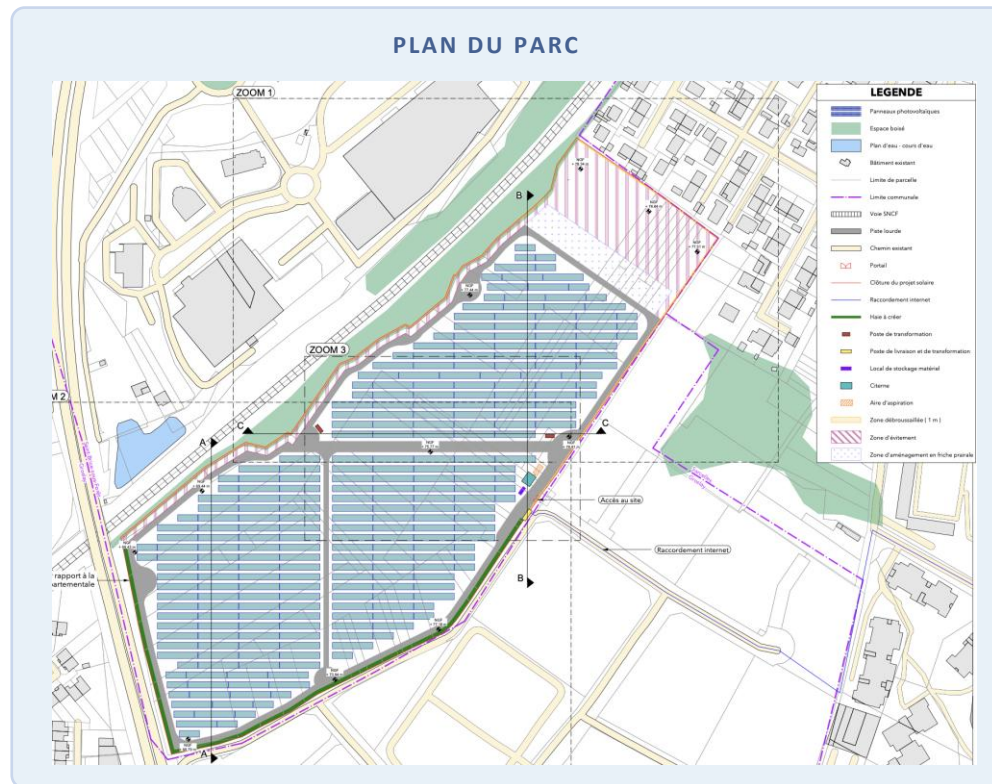
30 ans

Exploitation puis démantèlement

Une énergie locale et renouvelable, produite sur une friche réhabilitée grâce au projet

Un projet photovoltaïque au sol classique

- Panneaux sur tables fixes inclinées à 15°, point bas à 1,1 m du sol
- Fondations par pieux battus, sans béton ni excavation
- 2 postes de transformation + 1 poste de livraison
- Clôture de 1 346 m (2 m de haut), portail unique, vidéosurveillance
- Accès secours intégré (pompiers, police)



Un projet conforme à la réglementation

Code de l'urbanisme

- ✓ DUP « réserve foncière » (arrêté préfectoral, 11/02/2025)
- ✓ Zone d'Accélération des EnR créée (ZAEnR, loi APER)
- ✓ PLU mis en compatibilité : site classé en zone Npv
- ✓ Permis de construire soumis à la présente enquête
- ✓ Conforme aux objectifs ZAN (non-artificialisation)

Chaque étape a été validée par une autorité indépendante : préfecture, commissaires-enquêteurs.

Quelle vue demain ?

- Une installation **basse** (point haut 2,5 m), masquée par le **boisement conservé** (recul 50 m) et **haie végétale**
- Reflets : **modules anti-reflets**
- Immobilier : **aucun effet établi** pour une centrale basse et clôturée, en lisière de zone d'activités

PHOTOMONTAGES



Vue B : Emplacement du projet

AVANT - vue depuis la RD301

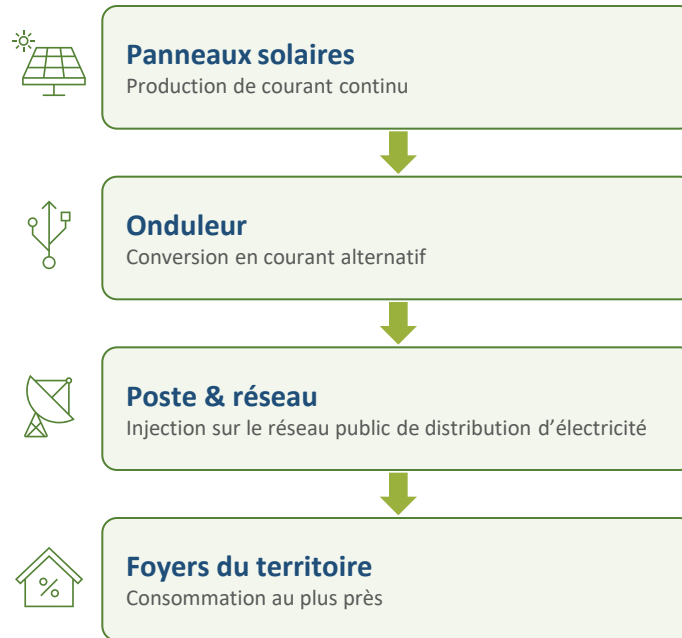


Vue B : Projet avec mesures paysagères

APRÈS - installation masquée par la haie végétale

Où va concrètement l'électricité ?

- L'énergie produite est injectée dans le réseau public de distribution d'électricité
- Elle alimente physiquement en priorité les consommateurs les plus proches de la centrale
- L'Île-de-France ne produit que 10 % de l'électricité qu'elle consomme : produire localement réduit les pertes et la dépendance du territoire



Le volet financier

1

Facture inchangée

Aucun impact sur la facture d'électricité des riverains : pas de nouveau contrat ni de changement de fournisseur.

2

Tarif sécurisé

Le projet est candidat à l'appel d'offres CRE « PPE2 Sol », qui sécurise sur le long terme le tarif de vente de l'électricité produite.



3. Les études et les garanties

- Pollution des sols et de la nappe
- Biodiversité et espèces protégées
- Sécurité et risque incendie
- Le chantier au quotidien

Un projet passé au crible : les études



Étude de pollution

Sol et nappe



Étude géotechnique

Fondations par pieux battus (G2AVP)



Étude d'impact

Biodiversité, paysage, humain, patrimoine,
physique

Conclusion : le site est compatible avec le projet, sous réserve des mesures prévues - études consultables dans le dossier d'enquête

Le retrait des 7 200 tonnes de déchets

- Retrait complet des 7 200 tonnes avant la construction de la centrale
- Déchets triés, tracés et envoyés en filières agréées
- Vérification « amiante » avant chaque évacuation
- Calendrier : dépollution prévue de février à avril 2027

1 M€

payé par la société de projet



Sans ce projet, les 7 200 tonnes resteraient sur place, il a été conçu précisément pour financer leur retrait.

Un risque incendie étudié avec les pompiers



Réserve d'eau de 120 m³
à l'entrée du site, accessible au SDIS



Pistes pompiers de 4 à 8 m
circulation des engins de secours



Débroussaillage régulier



Modules sans plomb ni cadmium
pas de risque toxique majeur

Risque d'incendie très faible - Dispositif en conformité avec l'avis du SDIS 95

Un chantier d'environ 12 mois, peu visible au quotidien

- Durée : ~12 mois
- Trafic moyen : ~2 camions par semaine (accès rue Eugène Houdry)
- Bruit concentré sur ~2 mois (enfouissement des pieux)
- Horaires : jours ouvrés 7h–19h - aucun travail de nuit
- Recul de 50 m derrière un boisement préservé



Réversibilité intégrale : tout est démontable

- Exploitation prévue pour 30 ans, puis démantèlement complet
- Conçu pour être démonté : pas de béton dans le sol
- Provision de démantèlement obligatoire, constituée pendant 30 ans
- Usage futur décidé en concertation (espace naturel, etc.)

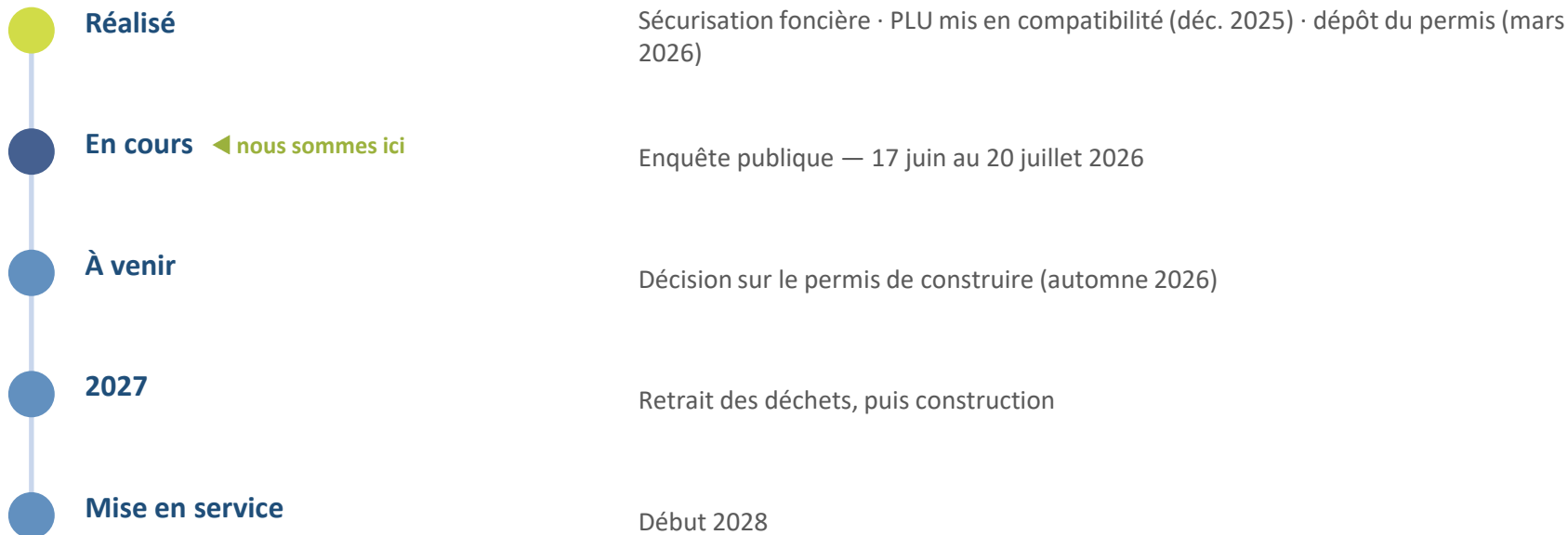


> 94 %

des panneaux recyclés par la filière agréée SOREN

Éléments	Démantèlement
Panneaux	Simple dévissage
Structures métalliques	Déboulonnage
Pieux (fondations)	Arrachage et évacuation
Bâtiments techniques	Enlèvement par grue
Clôtures, caméras	Arrachage / dévissage
Pistes (concassé)	Retrait du matériau

Quelles sont les prochaines étapes ?



Chaque étape passe par des autorisations officielles

Comment poser vos questions pendant ce webinar ?

Séance en visioconférence (Microsoft Teams) — jeudi 18 juin 2026, 18h30



DANS LE FIL DE DISCUSSION

Écrivez votre question dans le chat. Les réponses sont apportées en fin de séance.



« LEVER LA MAIN »

Cliquez sur l'icône « Lever la main » pour demander la parole ; l'animateur vous donnera le micro.



ACTIVER MICRO ET CAMÉRA

Quand la parole vous est donnée, activez votre micro (et votre caméra si vous le souhaitez).



PROCHAINES ÉTAPES

- Déposez votre avis avant le 20 juillet 2026
- Réunion publique du 9 juillet 2026
- Replay de cette séance en ligne